



CHARTRE DE PROGRES Pour le Développement Durable des entreprises agroalimentaires du Languedoc-Roussillon

Principe : Adoption d'un processus d'amélioration de la performance globale.

Les entreprises agroalimentaires signataires de la charte de progrès pour le développement durable s'engagent à mener volontairement des actions de progrès autour d'au moins 3 des 10 thèmes suivants (un par chapitre) :

Economie et stratégie

- **Privilégier des stratégies de développement assurant :**
 - pérennité de l'entreprise,
 - maintien et développement des emplois dans le bassin
- **Etudier des voies de diversification et de recours à l'innovation**

Responsabilité sociale de l'entreprise

- **Favoriser des critères « santé/bien-être/nutrition » dans la production agro-alimentaire**
- **Contribuer activement à la solidarité territoriale (s'impliquer dans la vie de son territoire)**
- **Améliorer la qualité de vie sur le lieu de travail**
- **Développer, valoriser et reconnaître les compétences des salariés**

Changement climatique et gestion durable des ressources

- **Optimiser les consommations d'énergie et d'eau**
- **Favoriser le maintien des espèces animales et végétales (biodiversité)**
- **Mener une démarche active de gestion des déchets et améliorer la qualité des eaux rejetées**
- **Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre (production, transport).**

Un bilan des progrès sera réalisé chaque année.

ADEME



Dans le cadre du
contrat de filière

Juin 2007